

CNESER du 16 Juillet 2012

(Section Permanente + commission Scientifique Permanente)

Déclaration de la DGESIP

Simone Bonnafous, la nouvelle directrice de la DGESIP, annonce qu'elle fera une déclaration plus politique au CNESER du 24 septembre. Elle souhaite que le CNESER fonctionne mieux, par exemple pour la préparation budgétaire et que chacun y mette du sien en envoyant les documents (dont les motions) à temps.

Déclaration de la CGT

Sur le passage aux RCE du CNAM : la situation financière de l'établissement est extrêmement critique et le passage aux RCE fait craindre une aggravation catastrophique ; le CT du CNAM s'est prononcé contre et le CA doit se prononcer aujourd'hui après un report de séance provoqué par une action des personnels.

1. Arrêté sur le diplôme d'expert automobile

La rénovation du diplôme, toujours fortement lié au BTS « après-vente automobile », est motivée par l'évolution de la réglementation du métier mais les branches professionnelles sont défavorables à sa transformation en Licence Pro.

Vote favorable unanime du CNESER.

2. Arrêté sur l'organisation du Diplôme d'art appliqué « design »

Cet arrêté fait suite au décret publié en 2011 sur les diplômes supérieurs d'art appliqués (DSAA) : attribution de 120 ECTS et inscription au niveau 1. La discussion souligne que les stages doivent obligatoirement s'inscrire dans la durée de la formation et plusieurs interventions regrettent que le comité master n'ait pas été consulté (même s'il n'est pas question de délivrance d'un grade de master). S. Bonnafous remarque que les formations aux métiers d'art pourraient faire l'objet d'une présentation au CNESER.

Vote favorable unanime du CNESER.

3. Arrêté sur la prolongation du DNTS maintenance nucléaire

Ce dernier DNTS comporte un volume horaire très supérieur à celui de la LP existante dans le domaine et accueille plus de 2/3 d'étudiants en formation permanente si bien que les entreprises concernées (AREVA et EDF) refusent sa fermeture. En suivant l'avis du CSE, la DGESIP propose que la formation soit habilitée pour 2 ans, avec un point d'information dans un an au CNESER sur l'état des négociations en vue de l'arrêt du DNTS en tant que tel.

Vote du CNESER : 0 contre ; 10 abstentions (dont 3 SNESUP) ; 5 pour ;

4. Création d'une école d'ingénieurs interne à l'UBO

La création de l'ESIAB, école d'ingénieur du domaine agro alimentaire, résulte du regroupement d'une école d'ingénieurs interne de l'UBO (ESMISAB) et d'une formation d'ingénieurs par apprentissage sur le site de Quimper (FIP). La discussion soulève plusieurs questions sur les relations avec les autres formations de l'UBO et la trop faible représentation des personnels prévue dans le Conseil de la nouvelle école (calqué sur les statuts de l'ancienne) est soulignée.

Vote favorable unanime du CNESER.

5. Formations de santé

- Certificats d'études supérieures en chirurgie dentaire

Diplômes accessibles aux étudiants étrangers sans restriction. Trois universités ont demandé à être habilitées.

Vote favorable unanime du CNESER.

- Décret relatif au titre de maître es sciences médicales

Modification des conditions de délivrance motivée par la forte baisse du nombre de candidats (étudiants étrangers).

Vote favorable unanime du CNESER.

- Arrêté relatif à l'habilitation de Capacités de médecine

Importante campagne d'habilitation (3 créations et nombreux renouvellements) de ces diplômes de 3ème cycle, accessibles à des étrangers, permettant d'acquérir des compléments de formation dans des domaines ciblés. Toutes les formations ont reçus des avis favorables des experts (après renforcement des équipes pédagogiques des capacités d'angiologie par des chirurgiens vasculaires) ; seuls les dossiers des capacités en technologie transfusionnelles seront re-examinés et soumis au CNESER en septembre (nécessité d'une meilleure articulation avec les établissements français du sang).

Vote favorable unanime du CNESER.

- Les projets d'arrêtés sur les DES de pharmacie et sur les CES de biologie orale sont reportés en septembre, en attente de la

publication du décret sur le DES de biologie orale.

- **Présentation de l'arrêté sur la formation au diplôme d'état d'infirmier anesthésiste** (conférant le grade de master).

Le vote du CNESER ne sera demandé qu'en septembre car l'évaluation de l'AERES manquait encore au dossier.

Un groupe de travail co-piloté par les deux ministères (MESR et santé), incluant des représentants des métiers, des écoles, des organisations syndicales, des enseignants et des étudiants a travaillé sur la définition de référentiels d'activités, de compétences et de formations. Cette formation suit celle du DE d'infirmier après 2 ans de pratique professionnelle.

La discussion a principalement porté sur les liens entre les formations de santé délivrant le grade de master et les diplômes de master de pratique avancée qui se développent dans le domaine para médical, ainsi que sur l'intégration des formations paramédicales dans les universités.

6. Habilitation des Ecoles d'architecture à délivrer les diplômes DEEA et DEA

Ces diplômes, préparés dans 20 ENSA, l'INSA de Strasbourg et une école privée (l'ESA), confèrent respectivement le grade de licence et le grade de master. Ils ont été évalués pour la première fois par l'AERES, qui a émis des avis très favorables (sauf pour l'ESA). Les habilitations seront délivrées pour des durées de 3 à 7 ans pour calage ultérieur sur les vagues contractuelles.

La discussion a principalement porté sur l'évolution des formations, des statuts des personnels et des établissements depuis le « passage au LMD » initié en 2005. Les taux de réussite parfois trop peu élevés malgré une forte sélection à l'entrée en 1ère année et la difficulté pour les enseignants effectuant des services de 320 HETD de faire de la recherche ont été soulignés. Le chantier de modernisation du statut des établissements (actuellement EPA, sans CEVU ou CS) sera réouvert.

Vote favorable unanime du CNESER.

7. Référentiels de compétences en Licence

La présentation de G. Raby, président du Comité de Suivi Licence porte sur l'esprit, la démarche et le contenu du document sur les référentiels de compétence en licence, en précisant qu'il s'agit d'un point d'étape plus que d'un bilan.

Les interventions de la DGESIP (C. Joly et S. Bonnafous) saluent le travail déjà effectué et précisent que le document va être envoyé à tous les partenaires (universités, organisations, membres du CNESER) pour améliorations et compléments.

Les interventions soulignent l'évolution positive récente de la démarche (consultation élargie, responsabilité du CSL), le caractère incomplet et inégal du document actuel et la nécessité d'associer très largement tous les acteurs à son amélioration.

Des questions sont également soulevées sur le statut du document ; l'harmonisation des pratiques et les moyens nécessaires au développement des compétences, notamment dans les domaines des langues.

8. Questions diverses

L'UNEF donne lecture d'une motion sur le déroulement peu satisfaisant du dépouillement des votes étudiants par correspondance au CNESER, et demande la mise en place d'une commission d'enquête administrative.

S. Bonnafous refuse de mettre cette motion (parvenue très tardivement à la DGESIP) au vote mais précise que le MESR a déjà saisi l'inspection générale d'une enquête sur toutes les phases du scrutin où beaucoup d'irrégularités ont été signalées.